



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2025.010

Mise en ligne : 17/02/2025

OBJET

Appel d'offres ouvert n°2024-47 relatif à l'entretien et à la maintenance de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore conclu avec la société TERIDEAL.

Le maire de la commune de Chessy,

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses textes d'application ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 ;

Vu la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le jeudi 28 novembre 2024 au journal officiel de l'Union européenne (J.O.U.E), au bulletin officiel d'annonces des marchés publics (B.O.A.M.P) ainsi que sur le profil acheteur marches-securises.fr ;

Considérant

qu'il est nécessaire de procéder à l'entretien et à la maintenance de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore ;

que le marché public relatif à cette prestation arrive à échéance le 19 mai 2025 et qu'il convient en conséquence de le renouveler ;

que la Commune a engagé dans cette perspective une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché relatif à la réalisation de ces prestations ;

que 3 offres ont été réceptionnées, à savoir les offres des entreprises ALPHA TP, TERIDEAL et BATIMENT INDUSTRIE RESEAU ;

qu'à l'issue de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres, réunie le lundi 3 février 2025 a émis un avis favorable à l'attribution du marché à la société TERIDEAL au motif qu'elle a remis l'offre économiquement la plus avantageuse ;

Décision du maire n° 2025.010

Décide

Article 1^{er}

Le marché n°2024-47, passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore est conclu avec la société TERIDEAL sise 3 place Gustave Eiffel à Rungis (94528)

Article 2

Cet accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 20 mai 2025. Il est tacitement reconductible trois fois par période d'un an. Sa durée totale ne pourra excéder 4 ans.

Article 3

Le marché est conclu à prix mixtes, à savoir :

- Pour l'entretien préventif : prix forfaitaire de 20 747 € HT ;
- Pour l'entretien curatif, à bons de commandes, encadré sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 150 000 € HT.

Article 4

Les dépenses en résultant sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville.

Article 5

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions du Maire de la commune et copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Torcy. En outre, un exemplaire sera transmis aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 17 FEV. 2025

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le maire,
Olivier BOURJOT

